



favia

fondation de prévoyance en faveur des membres de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
en faveur des membres
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2011

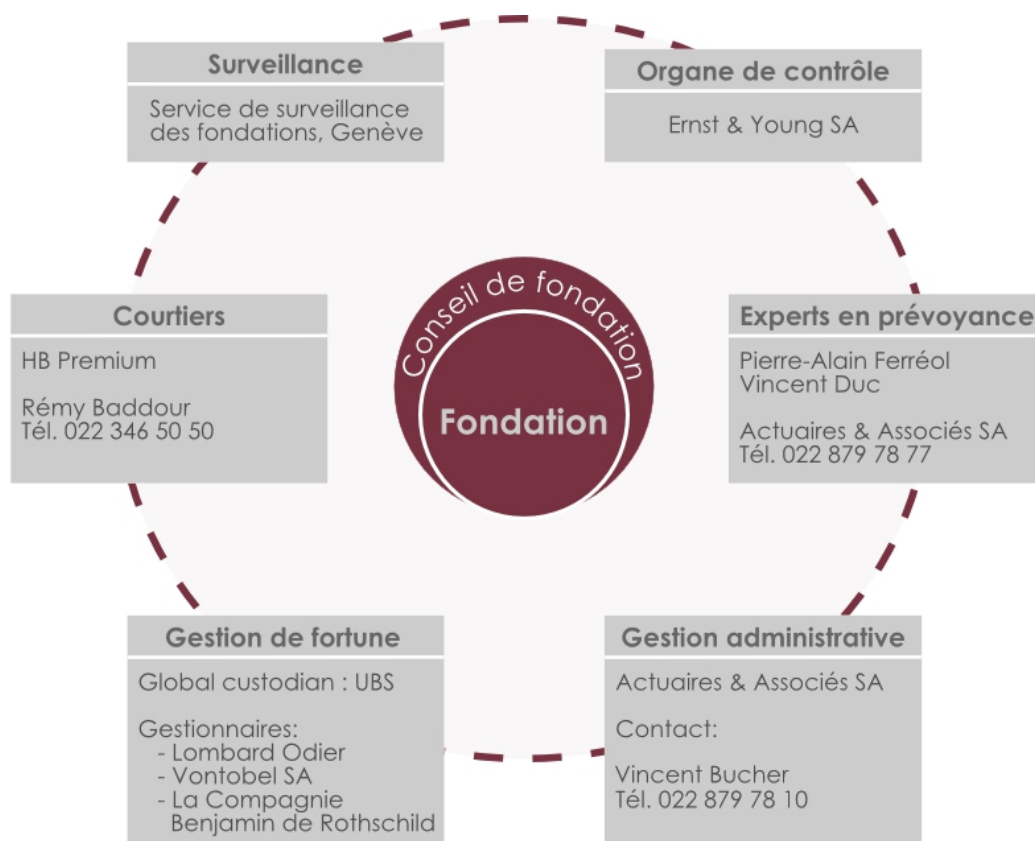
NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2010

Activités de Favia et actualité de la prévoyance

Durant l'année écoulée, le Conseil de Fondation a poursuivi son travail visant à faire évoluer Favia avec pour seul objectif d'offrir à l'ensemble des affiliés une structure et des prestations qui répondent à leurs besoins.

Les principes de bonne gouvernance président aux décisions qui ont abouti à une profonde réorganisation de la Fondation la rendant encore plus professionnelle et performante. La structure mise en place actuellement est la suivante :



Les principales modifications intervenues sont les suivantes :

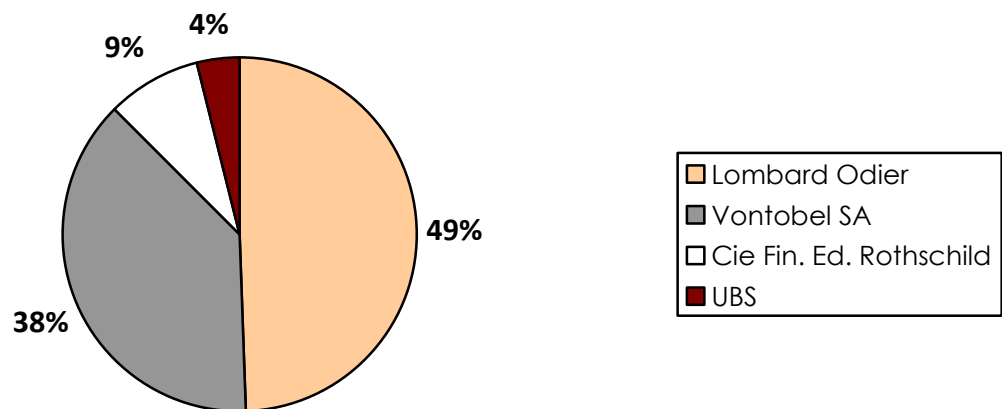
- Un mandat a été accordé à l'UBS, en lieu et place de Lombard Odier, afin d'agir en tant que dépositaire de l'ensemble des titres gérés pour la Fondation par les trois gestionnaires de fortune. Ce changement permet non seulement une économie substantielle de coûts mais offre également une meilleure gouvernance de la gestion de fortune.

Une séparation claire des fonctions de dépositaire et de gestionnaire est le garant d'une transparence totale. L'UBS offre ainsi à la Fondation un regard indépendant tant sur les opérations effectuées par les gestionnaires que sur les résultats obtenus. La Fondation peut profiter des conseils d'un acteur majeur dans le monde de la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle suisse qui complètent ceux de nos gestionnaires. Ainsi l'UBS, après analyse de notre allocation stratégique, nous a confirmé son bien-fondé, qui correspond à notre capacité de risque et aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Last but not least, à l'avenir, nous pourrons comparer la performance obtenue par nos gestionnaires avec celles des autres clients de l'UBS. En tant que Custodian, l'UBS consolide les performances de l'ensemble de ses clients fournissant ainsi de précieux renseignements sur les résultats obtenus.

Pour diverses raisons indépendantes de Favia, le changement de dépositaire a pris du temps et ce n'est que depuis début juin 2011 que le processus déploie pleinement ses effets.

- La décision de confier la gestion de fortune à trois entités différentes avait déjà fait l'objet d'une décision l'année passée. Ainsi au 31 décembre 2010, la fortune était répartie de la manière suivante :



Notons que la part confiée à l'UBS (mentionnée dans le graphique ci-dessus) correspond aux comptes de liquidités de la Fondation.

- Nous avons également confié un mandat à la société HB Premium et plus particulièrement à Monsieur Rémy Baddour afin de développer la Fondation. Notre choix s'est naturellement porté sur cette société dont les fondateurs, de par leur formation juridique, font preuve d'une excellente sensibilité aux besoins des différentes Etudes et de leurs membres.

HB Premium travaille en parfaite collaboration avec notre gérant administratif, Actuaires & Associés SA, ainsi qu'avec nos experts en prévoyance.

Nous sommes persuadés que, grâce à cette collaboration, Favia pourra prendre dans le futur un essor encore plus important. A l'heure où de nombreuses Etudes se réorganisent, les compétences conjointes de nos partenaires présentent un avantage important.

La prévoyance est un domaine riche en actualités, qui tendent à faire démentir le précepte de « long terme » qui lui est usuellement rattaché. 2011 apportera son lot de modifications législatives. De nouvelles ordonnances (OPP 1 et OPP 2) s'attachant à renforcer la transparence et la loyauté dans la gestion de fortune nous sont promises pour cet été. L'ensemble des mesures introduites par Favia répondent en principe déjà aux futures directives en la matière.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de huit membres (quatre représentants les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau).

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Etudes</i>
Me Luc Hafner (Président)	Me Sayeh Hunziker (Jeune Barreau)
Me Afshin Salamian	M. Jérôme Papinot (Employé administratif)
Me Pietro Sansonetti	Me Françoise Markarian (Jeune Barreau)
Me Anne Troillet-Maxwell	A repourvoir (Employé administratif)

Gérant administratif : Actuaires & Associés SA, Genève
M. Vincent Bucher (022 879 78 10)
Mme Ulda Francioso (022 879 78 14)

Global Custodian :
UBS SA, Genève et Zurich

Gérants de fortune :
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Genève
Bank Vontobel AG, Zurich
La Compagnie Benjamin de Rothschild, Genève

Expert en prévoyance professionnelle : Actuaires & Associés SA
Pierre-Alain Ferréol – Vincent Duc

Organe de contrôle : Ernst & Young SA, Genève

En 2011, nous accueillons un nouveau membre du Conseil de fondation en la personne de Me Françoise Markarian, avocate auprès de l'Etude Lachenal & Le Fort. Me Markarian, spécialiste du droit du travail et des assurances sociales, complète le Conseil en place. La représentation des assurés employés administratifs reste malheureusement incomplète. La prévoyance étant pour beaucoup d'assurés une part majeure de leur patrimoine, il est regrettable que cette représentation soit partielle. La participation à un Conseil de fondation est très enrichissante et offre de nouvelles expériences. La formation est assurée par des cours ad-hoc financés par la Fondation. Par conséquent, les seules conditions requises sont un intérêt marqué pour la prévoyance, du bon sens et travailler au sein d'une Etude affiliée à FAVIA. Toute personne intéressée, employé/e administratif/ve, peut faire acte de candidature en adressant une simple lettre d'intention au Président ou au gérant administratif, qui se tiennent à leur entière disposition pour de plus amples informations.

Les principaux chiffres

	31.12.2010 (mios de CHF)	31.12.2009 (mios de CHF)
Degré de couverture	93.9%	93.2%
Somme du bilan	137.70	126.39
Liquidités et placements monétaires	11.68	42.76
Obligations	52.21	27.60
Actions	40.35	19.91
Immobilier	8.30	5.33
Placements alternatifs	24.79	29.85
Divers	0.20	0.61
Compte de régularisation actif	0.17	0.33
Capitaux des assurés actifs	111.26	105.32
Capitaux des rentiers	26.80	25.82
Provisions techniques	3.21	2.38
Réserves de fluctuation de valeur(*)	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	0.0%	0.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Découvert	-8.68	-9.06
Résultat net des placements	2.73	10.07
Nombre d'assurés actifs	680	679
Nombre de bénéficiaires de rentes	61	54

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Commentaires sur les comptes annuels

L'année boursière a été difficile mais positive et le bilan de la Fondation progresse de plus de CHF 11 millions à CHF 137.7 millions ce qui est réjouissant. Les avoirs des assurés actifs augmentent de CHF 6 millions et atteignent plus de CHF 111 millions. Les capitaux des rentiers s'élèvent à CHF 27 millions (+ CHF 1 million) auxquels s'ajoutent les provisions techniques (CHF 3 millions) qui sont essentiellement constituées par la réserve de longévité dont l'objectif consiste à financer les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes. Les capitaux des rentiers (y compris la réserve de longévité) représentent 21% des engagements totaux de la Fondation. Le rapport entre les capitaux des actifs et ceux des rentiers reste donc très favorable.

Les cotisations sont restées stables à CHF 10.83 millions (CHF 10.73 millions en 2009). Par contre, les rachats volontaires des assurés ont augmenté de manière substantielle passant de CHF 2.79 millions à CHF 5.35 millions (+92%).

Les prestations versées sous forme de rentes se sont élevées en 2010 à CHF 2.37 millions contre CHF 1.86 million l'année précédente, soit une progression de 27%. De leur côté, les prestations en capital (par définition beaucoup plus volatiles d'une année sur l'autre) ont fortement diminué puisqu'elles ne représentent « que » CHF 1.96 millions contre CHF 5.20 millions en 2009 (-62%).

On relèvera que les primes payées à notre assureur (Axa-Winterthur) ont diminué de CHF 865'000 (-37%) à prestations égales grâce aux négociations que la Fondation a menées au courant de l'année 2009.

En terme de revenus des placements, 2010 n'a malheureusement pas été de la même veine que l'année précédente puisque les revenus nets s'élèvent à CHF 2.73 millions contre CHF 10.07 millions en 2009. Grâce à de judicieuses couvertures des devises, la Fondation n'a pas eu à trop souffrir de la chute de l'euro et du dollar. Finalement l'essentiel du rendement a été obtenu grâce aux obligations (CHF 1.20 million), à l'immobilier (CHF 0.74 million), aux produits alternatifs (CHF 0.37 million), les actions ne contribuant que pour CHF 0.36 million.

La progression du degré de couverture reste modeste puisqu'il passe de 93.2% à 93.9%. Toutefois, il convient de se remémorer que le Conseil de fondation a levé la majorité des mesures d'assainissement dont la cotisation d'assainissement et a décidé de rémunérer les avoirs des assurés au taux de 1% en 2010. Ces décisions ont pour objectif un échelonnement dans le temps de l'assainissement de la Fondation afin d'éviter de pénaliser lourdement les assurés actuels. A titre d'information, le degré de couverture aurait été supérieur à 95% si les mesures d'assainissement initiales avaient été maintenues. Enfin, rappelons que tout assuré qui prend sa retraite ou tout salarié qui change d'employeur bénéficie de l'intégralité de sa prestation.

Les effectifs des actifs sont restés remarquablement stables puisque la Fondation assure 680 actifs (679 en 2009), les rentiers voyant leur effectif augmenter de 7 nouveaux retraités (45 à fin 2010 contre 38 une année plus tôt) ce qui représente une augmentation de 18%.

Les bases statistiques sur lesquelles reposent les capitaux des rentiers sont devenues obsolètes avec la publication de nouvelles bases techniques reposant sur une population plus récente. Le Conseil de fondation se penchera lors d'une prochaine séance sur l'opportunité d'adopter ces bases plus récentes qui prévoient un allongement non négligeable de l'espérance de vie.

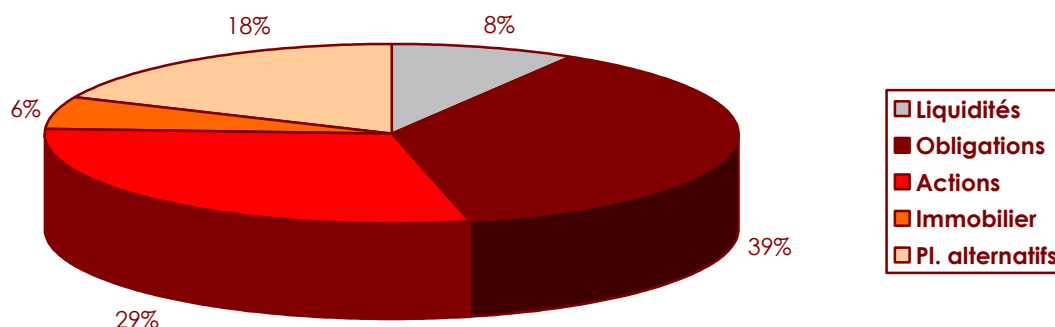
Commentaires sur la gestion du portefeuille

2010 se démarque de 2009 sur de nombreux points. Alors qu'en 2009, passée une phase de capitulation située à la fin février, les marchés avaient initié une période de rebond quasi continue jusqu'à la fin de l'année, 2010 restera comme une année de remarquable instabilité des thèmes ayant animé, dans un sens ou dans l'autre, les marchés financiers. La crise de la dette souveraine en Europe, fait marquant de l'année 2010, explique la contreperformance des marchés d'actions de la zone euro, mais a surtout alimenté les tendances très fortes observées sur les principales devises. 2010 restera caractérisée par la forte dépréciation de l'euro et du dollar dans une moindre mesure, et par la forte appréciation des devises refuges et particulièrement du franc suisse.

Cette appréciation a contribué à amplifier la contreperformance des marchés des actions étrangères pour les fondations de prévoyance suisses.

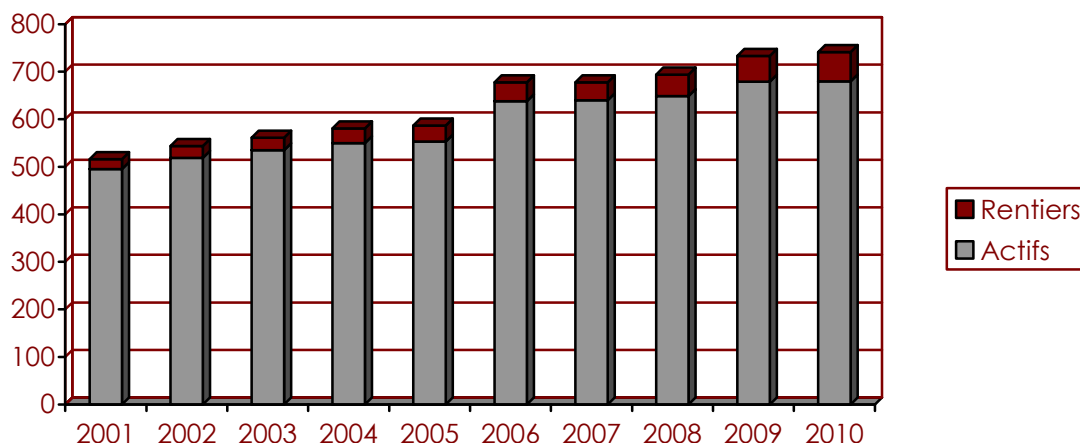
Dans ce contexte, la performance consolidée de l'ensemble des gestionnaires de la Fondation s'est élevée à +2.0%.

La structure des placements au 31 décembre 2010 était la suivante :



Par rapport à 2009, la structure des placements a sensiblement évolué notamment du fait que les liquidités ont diminué passant de 33.83% à 8.48%. Cette situation particulière était due à la décision de répartir la fortune entre plusieurs gestionnaires. Actuellement, la fortune est placée conformément à l'allocation stratégique décidée par le Conseil de fondation.

Effectifs



L'effectif affilié à FAVIA a connu un exercice de stabilité. Le nombre d'actifs est demeuré stable avec 680 assurés. Le nombre de bénéficiaires de prestations a progressé de 7 nouvelles rentes ce qui sur un effectif de 61 bénéficiaires est relativement important. Au niveau des Etudes, la stabilité est également remarquable puisque Favia compte 131 Etudes affiliées comme en 2009. Toutefois, la Fondation a connu 5 désaffiliations (rappelons que dans le cas de désaffiliation d'un indépendant, comme en cas de désaffiliation d'une Etude assurant ses salariés, le déficit a été imputé sur la prestation de sortie effectivement versée, conformément au règlement de liquidation partielle) pour 5 nouvelles affiliations.

Conclusion

Les mesures de restructuration entreprises depuis plus d'une année permettent une meilleure transparence, une meilleure gouvernance et place la Fondation dans une position idéale pour faire face aux défis futurs. Bien que l'année 2010 n'ait pas été une année exceptionnelle d'un point de vue boursier, le Conseil de fondation a décidé de mettre un terme aux mesures d'assainissement contraignantes et reste confiant en l'avenir. La reprise de la rémunération des avoirs des assurés actifs marque la volonté du Conseil de fondation d'offrir un système de prévoyance performant à l'ensemble des Etudes affiliées.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

Me Luc Hafner

Me Pietro Sansonetti